



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction Archives
DGA Développement Culturel,
Sportif et Événementiel

Visa : C. GIRAN
Visa : M. BERENGER
Affaire suivie par : Anne-Flore VIALLET
Tel : 04 83 16 65 63

DECISION N°2025/AMT003

DECISION MUNICIPALE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2023/359/S du 3 mai 2023 autorisant Madame Josée MASSI, Maire de Toulon à signer les décisions intervenant en application des dispositions tirées de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2023/362/S du 3 mai 2023 portant délégation au titre de l'article L.2122-22 du CGCT pour les marchés et accords-cadres,

VU l'arrêté municipal n°23/AR53 du 3 mai 2023 donnant délégation à M Yann TAINGUY pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres pour un montant inférieur à 25 000 € HT et ce pour les affaires se rapportant aux domaines de compétences visés dans son arrêté de délégation de fonction,

CONSIDERANT que la Ville de Toulon a été informée d'une vente aux enchères en ligne organisée le 25 avril 2025 à 14H00 par la Maison de ventes aux enchères Camille Chabroux, au cours de laquelle sera mis en vente une affiche lithographiée représentant le téléphérique du Mont-Faron,

CONSIDERANT que cette acquisition par la Ville permettra d'enrichir les collections des Archives municipales,

DECIDE :

Article 1 : La Ville de Toulon est autorisée à participer à la vente aux enchères en ligne organisée le 25 avril afin de procéder à l'acquisition de l'affiche susvisée ;

Article 2 : Dans le cadre de sa participation à cette vente aux enchères, la Ville de Toulon pourra enchérir sur le lot précité pour un montant maximum de 300 euros hors frais et taxes,

Article 3 : Il est donné mandat à Madame Magali BERENGER, Directrice des Archives municipales de Toulon, pour enchérir au nom de la Ville dans les conditions fixées par la présente décision,

Article 4 : La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 16/04/2025

Yann TAINGUY
Adjoint délégué à la Culture

Yann TAINGUY
Adjoint au Maire Délégué
à la Culture et aux Archives Municipales

Transmis au contrôle de légalité le 18 AVR. 2025

Publié le 18 AVR. 2025

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision municipale N.2025/AMT003 - Décision autorisant la Ville de Toulon à participer à la vente aux enchères en ligne organisée le 25 avril 2025 afin de procéder à l'acquisition d'une affiche lithographiée représentant le téléphérique du Mont-Faron

Date de transmission de l'acte : 18/04/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 18/04/2025

Numéro de l'acte : DECI2025AMT003 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20250416-DECI2025AMT003-AR

Date de décision : 16/04/2025

Acte transmis par : Pauline BONALDI ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes